

■ **Gabella Verres Sàrl**, à Eclépens (FOSC du 02.07.2002, p. 20). Statuts modifiés le 28 mai 2004. Leroy Iris, qui n'est plus associé, cède sa part de CHF 14'000 à concurrence de CHF 4'000 à l'associé Gonçalves Afonso Manuel Fernando (et non Afonso Manuel Fernando comme publié), lequel est nommé gérant avec signature collective à deux et dont la part est portée de CHF 3'000 à CHF 7'000, à concurrence de CHF 10'000 à l'associé Da Cruz Diogo Paulo, de Bussigny-près-Lausanne, à Chésereux, gérant avec signature collective à deux. La signature de Maksuti Hamdin est radiée et la procuration de Studer Stéphane éteinte. Procuration collective à deux est conférée à Da Cruz Diogo Manuela, du Portugal, à Bussigny-près-Lausanne.

Journal no 5997 du 10.06.2004
(02310848 / CH-550.1.003.440-7)